Les plantes exotiques envahissantes

En Haut Languedoc

Des plantes…

Ailante glanduleux

Balsamine de Balfour

Buddleia

HAUT-LANGUEDOC

Des plantes…

Herbe de la Pampa

Renouée du Japon

Séneçon du Cap

HAUT-LANGUEDOC

Exotiques…

HAUT-LANGUEDOC

Envahissantes…

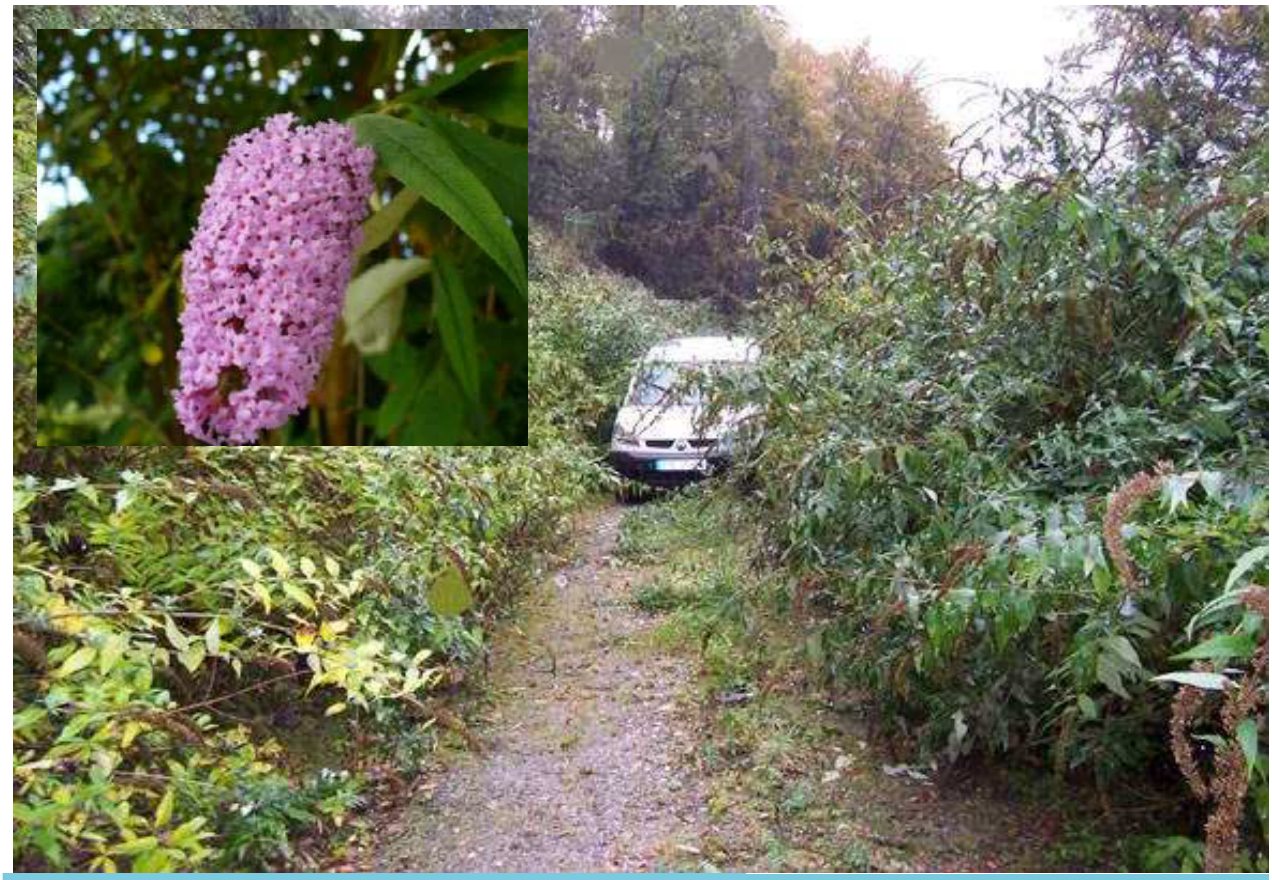

HAUT-LANGUEDOC

Envahissantes…

HAUT-LANGUEDOC

Envahissantes…

HAUT-LANGUEDOC

Qu'appelle-t-on espèce exotique envahissante ?

Espèces exotiques envahissantes = espèces qui sont à la fois :

- **Allochtones** (exogènes, extérieures à un écosystème)
- **Introduites** (volontairement ou accidentellement)
- **Naturalisées** (exogènes mais qui se reproduisent désormais sans intervention humaine)
- **Génératrice de nuisances** d'un point de vue écologique, paysager, économique et/ou sanitaire

Pourquoi deviennent-elles envahissantes ?

- **Milieu d'accueil ne comporte pas de :**
  - prédateur
  - concurrent
  - maladie capable de limiter son développement

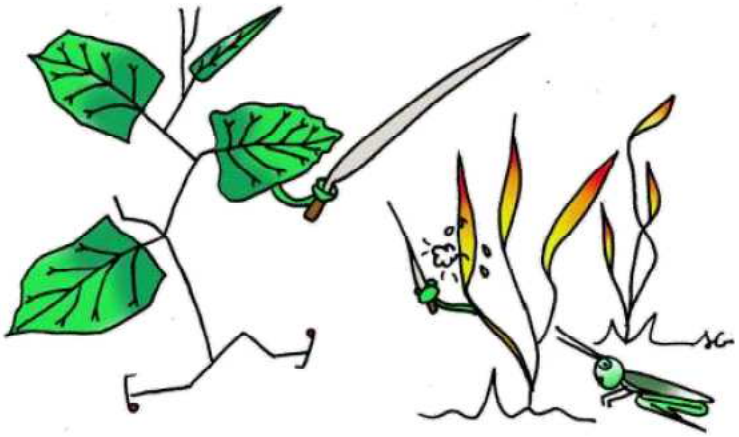

Pourquoi deviennent-elles envahissantes ?

- **L'espèce possède :**
  - un mode de reproduction adaptable
  - une stratégie de dissémination efficace
  - une croissance rapide
  - un caractère compétitif et résistant

Pourquoi deviennent-elles envahissantes ?

- **L'espèce :**
  - Apprécie les milieux perturbés
  - Emet des substances allélopathiques

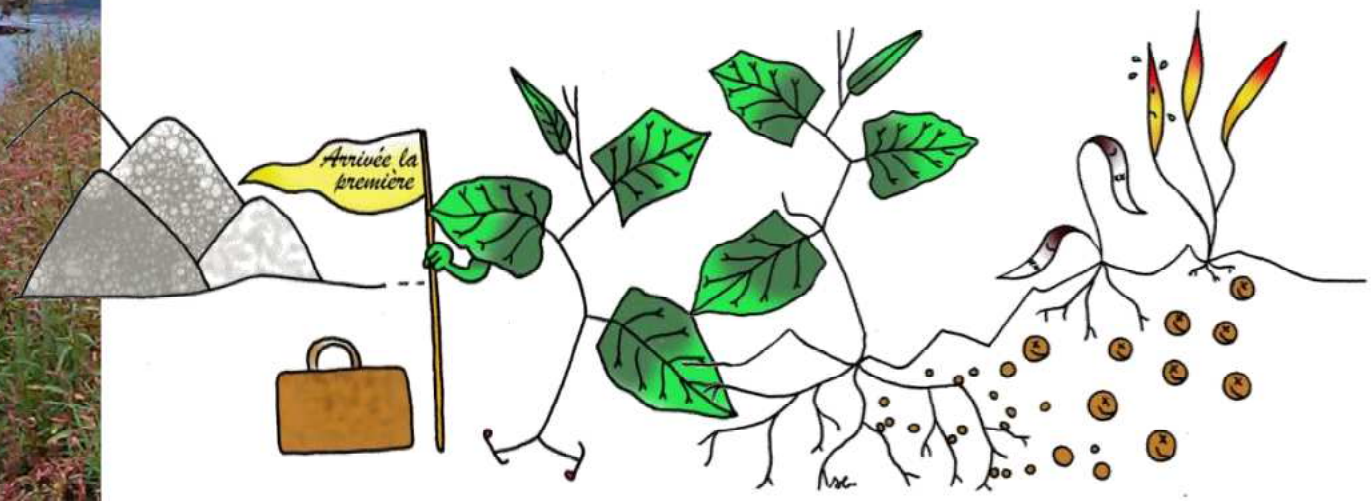

D'où viennent-elle ?

- Des arrivées volontaires

D'où viennent-elles ?

- Des arrivées involontaires

D'où viennent-elles ?

- **Par le transport international des marchandises**

Véhicules *(avions, bateaux, camions, trains)*

Containers et marchandises *(minerais, terreaux, semences, fourrages, laines…)*

D'où viennent-elles ?

- **Dans les valises des voyageurs**

D'où viennent-elles ?

- Exemple : le Séneçon du Cap

D'où viennent-elles ?

- Exemple : le Séneçon du Cap
  - Arrivée dans les années 30…

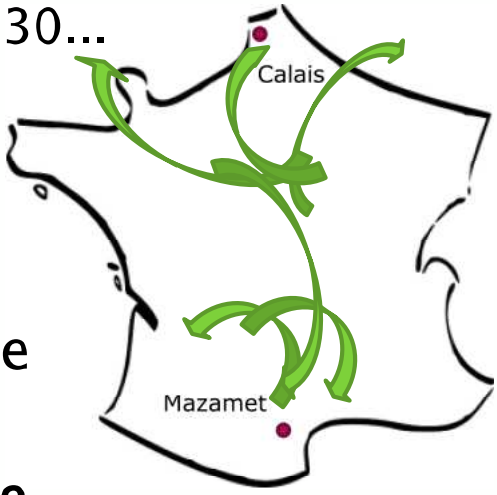

…il colonise
+ de 70 %
du territoire
français

La loi de Williamson

1000 espèces introduites

100 espèces s'échappent

10 espèces survivent

1 espèce devient envahissante

Les impacts

- Impacts environnementaux
  - Banalisation des paysages
  - Erosion des berges
  - Concurrence avec les espèces indigènes
  - Modification du fonctionnement des écosystèmes

Les impacts

- Impacts économiques
  - Dégradation des infrastructures
  - Frein à la régénération naturelle des forêts
  - Réduction des rendements agricoles et de la qualité des récoltes
  - Intoxication du bétail

Les impacts

- Impacts sanitaires
  - Allergies
  - Brûlures
  - Irritations pulmonaires
  - Blessures

Quelques chiffres…

- **2ème cause de perte de biodiversité** dans le monde
- **12 milliards d'euros par an** = montant consacré par l'UE aux espèces exotiques envahissantes
- **10 822 espèces exotiques** en Europe : 10 à 15% d'entre elles constitueraient une menace potentielle
- Depuis 1950, **plus d'une espèce par an** s'implante en Europe

Les espèces présentent sur le territoire

- PNR Haut-Languedoc

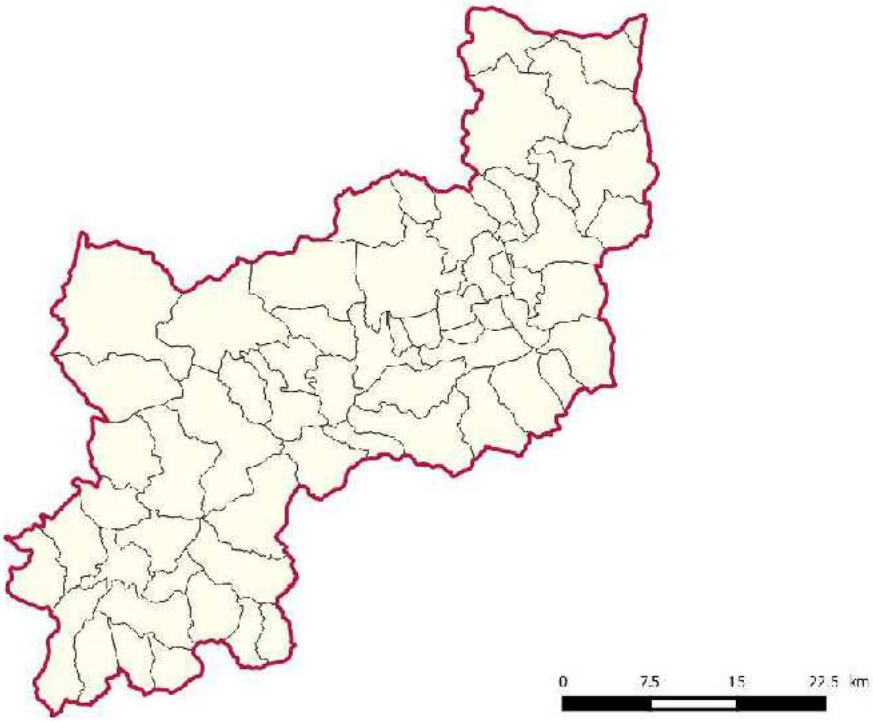

Les espèces présentes sur le territoire

- Ailante glanduleux

- Originaire du sud de la Chine
- Importé en 1786

HAUT-LANGUEDOC

Plantes exotiques envahissantes
Vallée de La Mare
Inventaire 2015

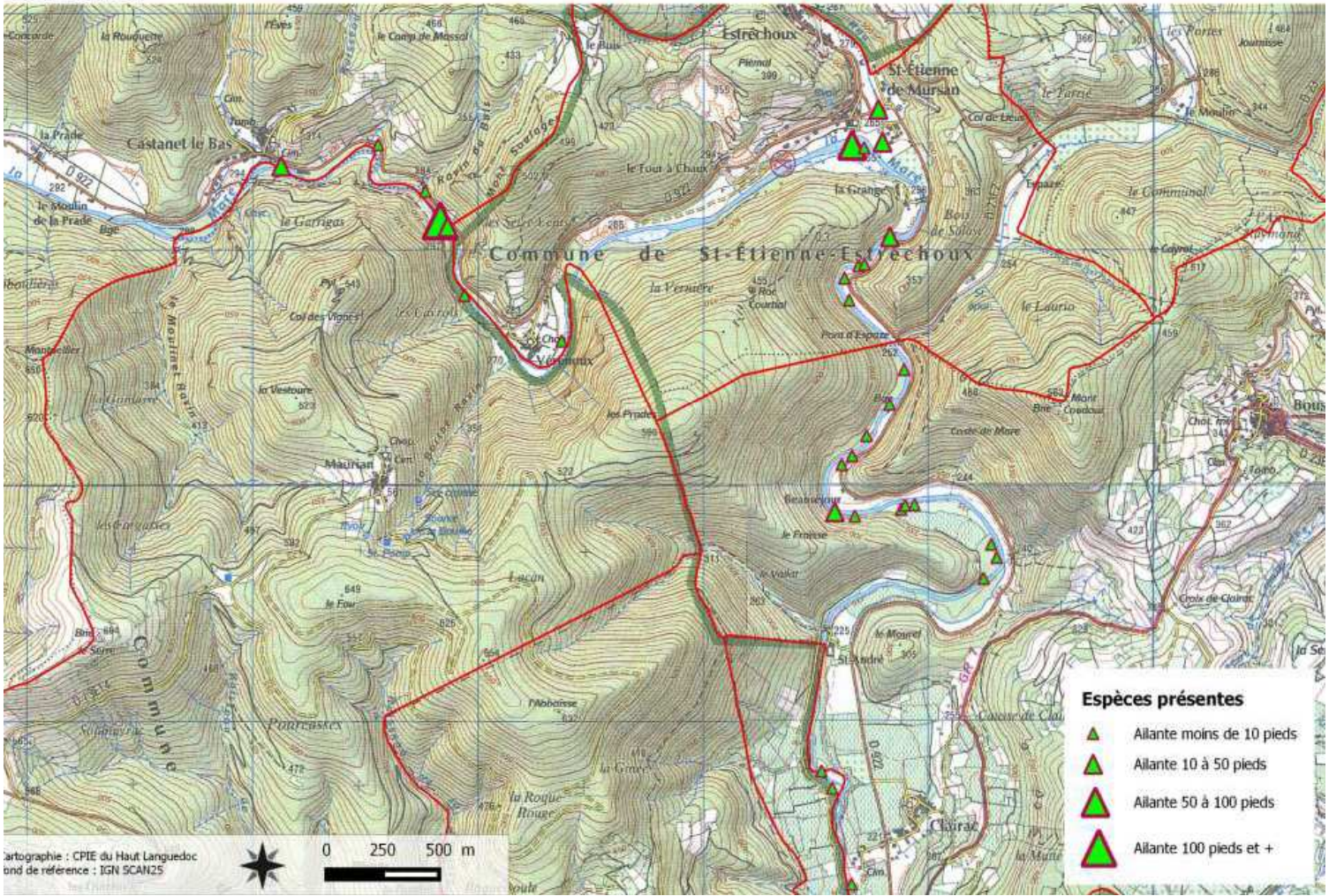

Les espèces présentes sur le territoire

- Robinier faux acacia

- Originaire d'Amérique du Nord
- Importé en 1601

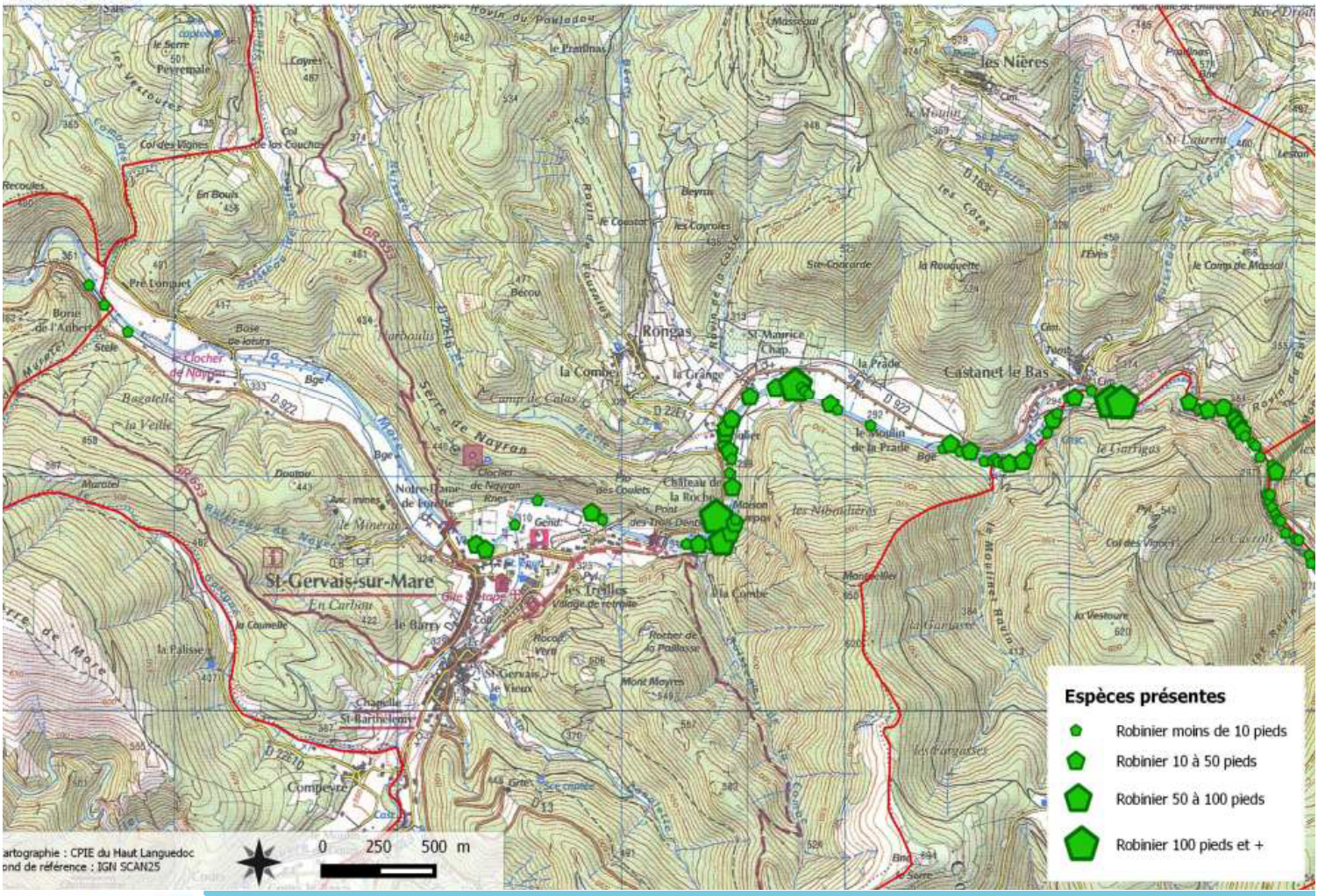

Les espèces présentes sur le territoire

- Arbre à papillons

- Originaire de l'Himalaya
- Importé en 1895

HAUT-LANGUEDOC

Plantes exotiques envahissantes
Vallée de La Mare
Inventaire 2015

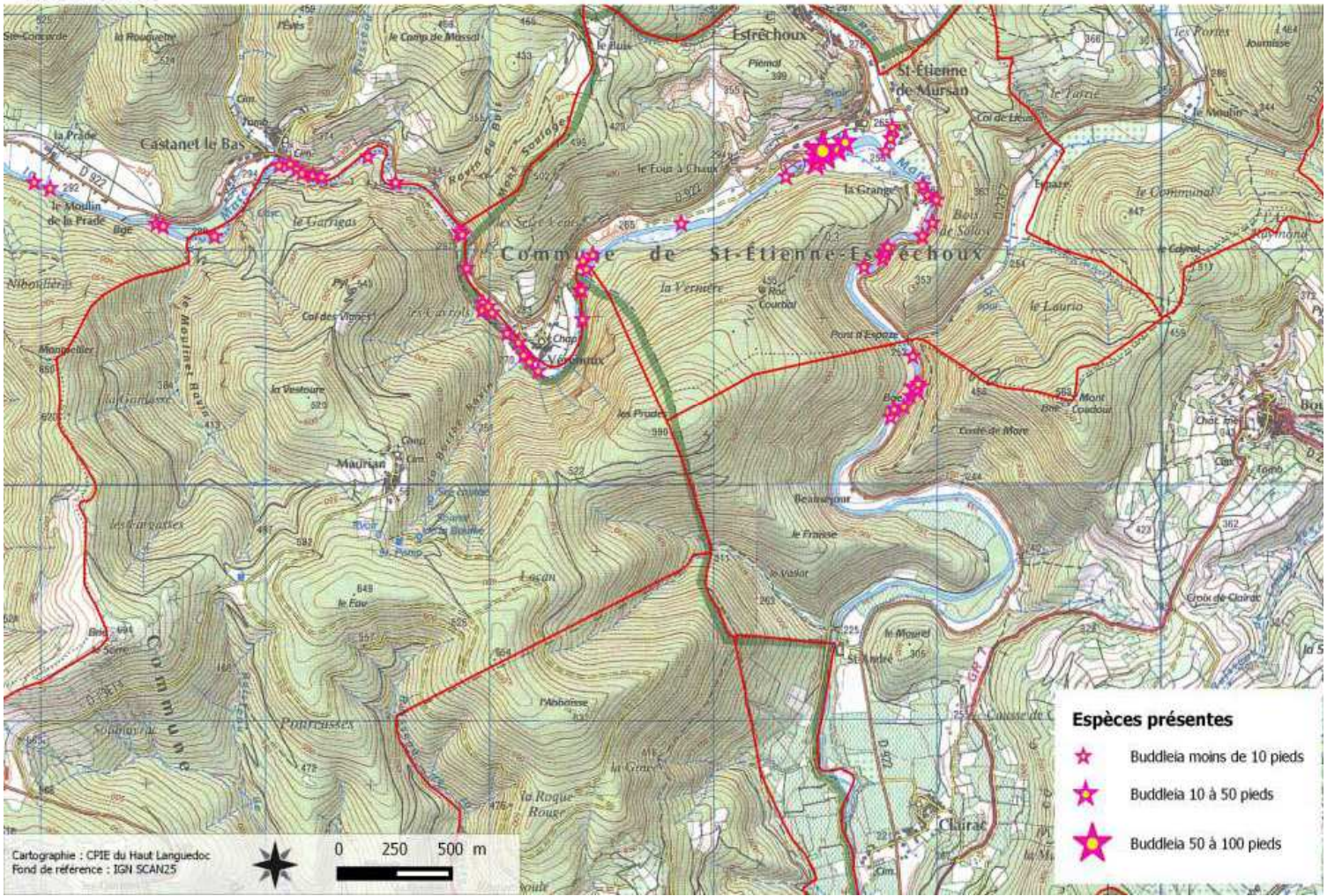

Les espèces présentes sur le territoire

- Renouée asiatique

- Originaire d'Asie orientale
- Importée en 1825

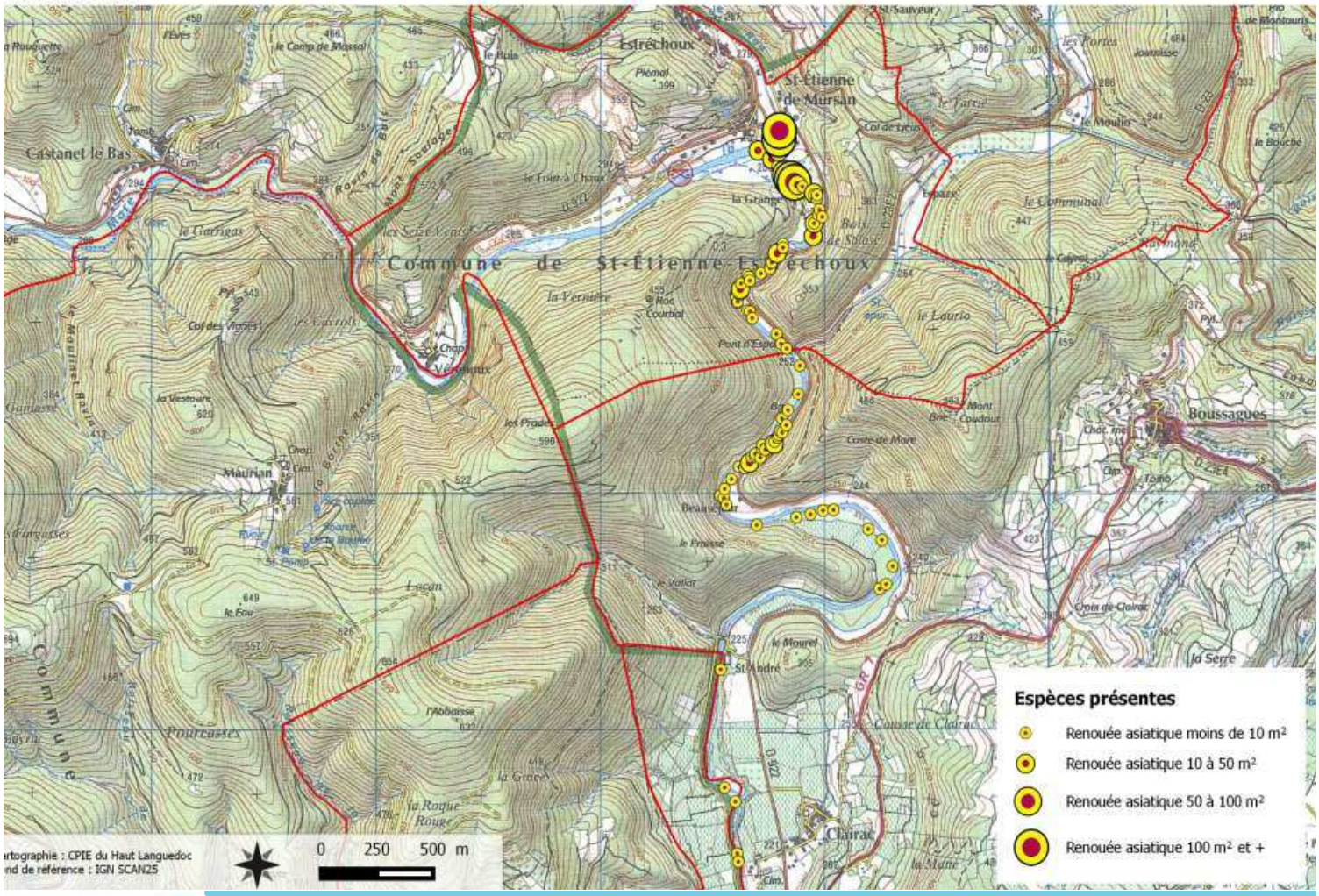

Les espèces présentes sur le territoire

- Herbe de la Pampa

- Originaire d'Amérique du Sud
- Importée au XIXe

HAUT-LANGUEDOC

Les espèces présentes sur le territoire

- Balsamine de Balfour et de l'Himalaya

- Originaire de l'Himalaya
- Importé en 1842

HAUT-LANGUEDOC

Plantes exotiques envahissantes
Vallée de La Mare
Inventaire 2015

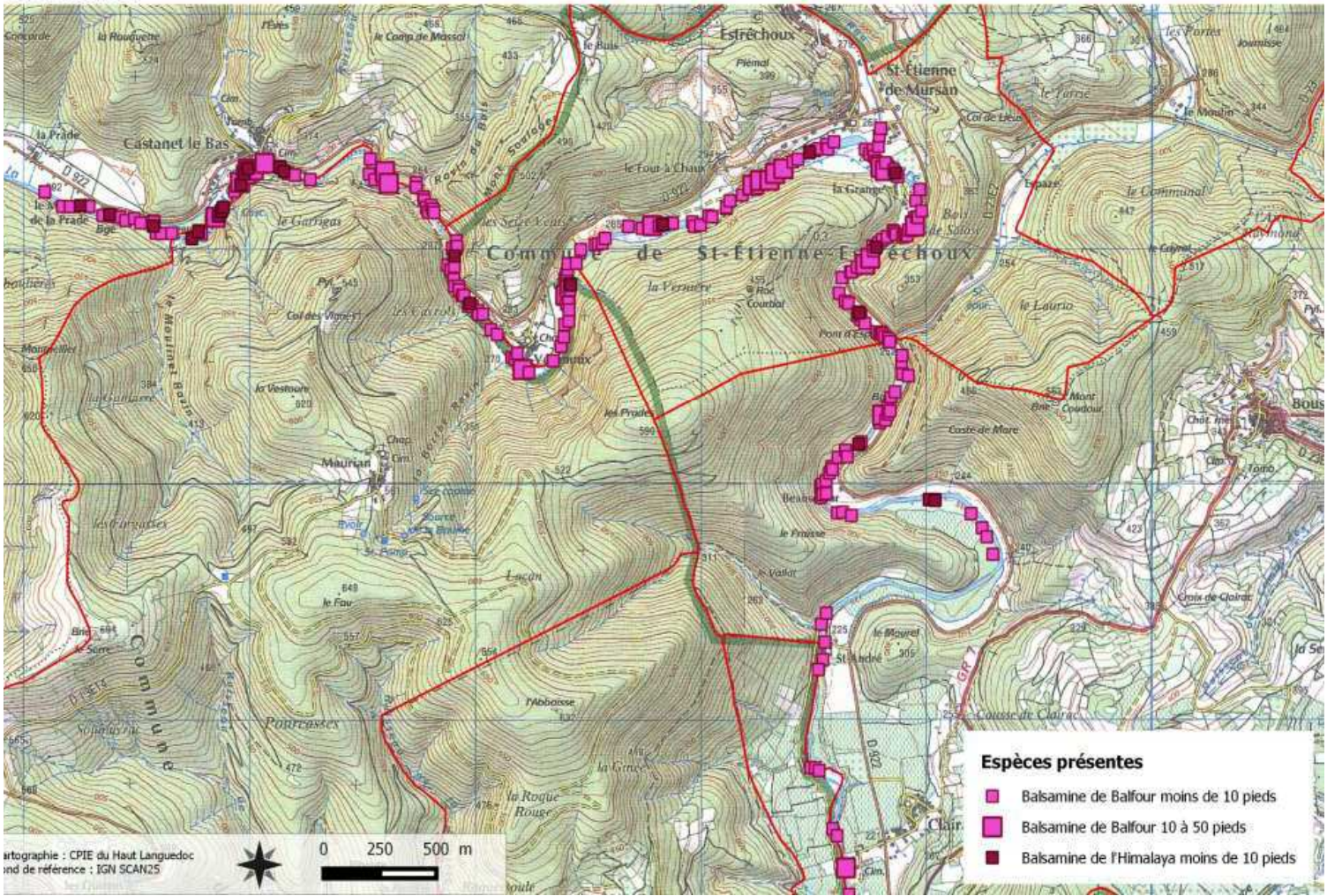

Les espèces présentes sur le territoire

- Séneçon du Cap

- Originaire d'Afrique du Sud
- Importé en 1934

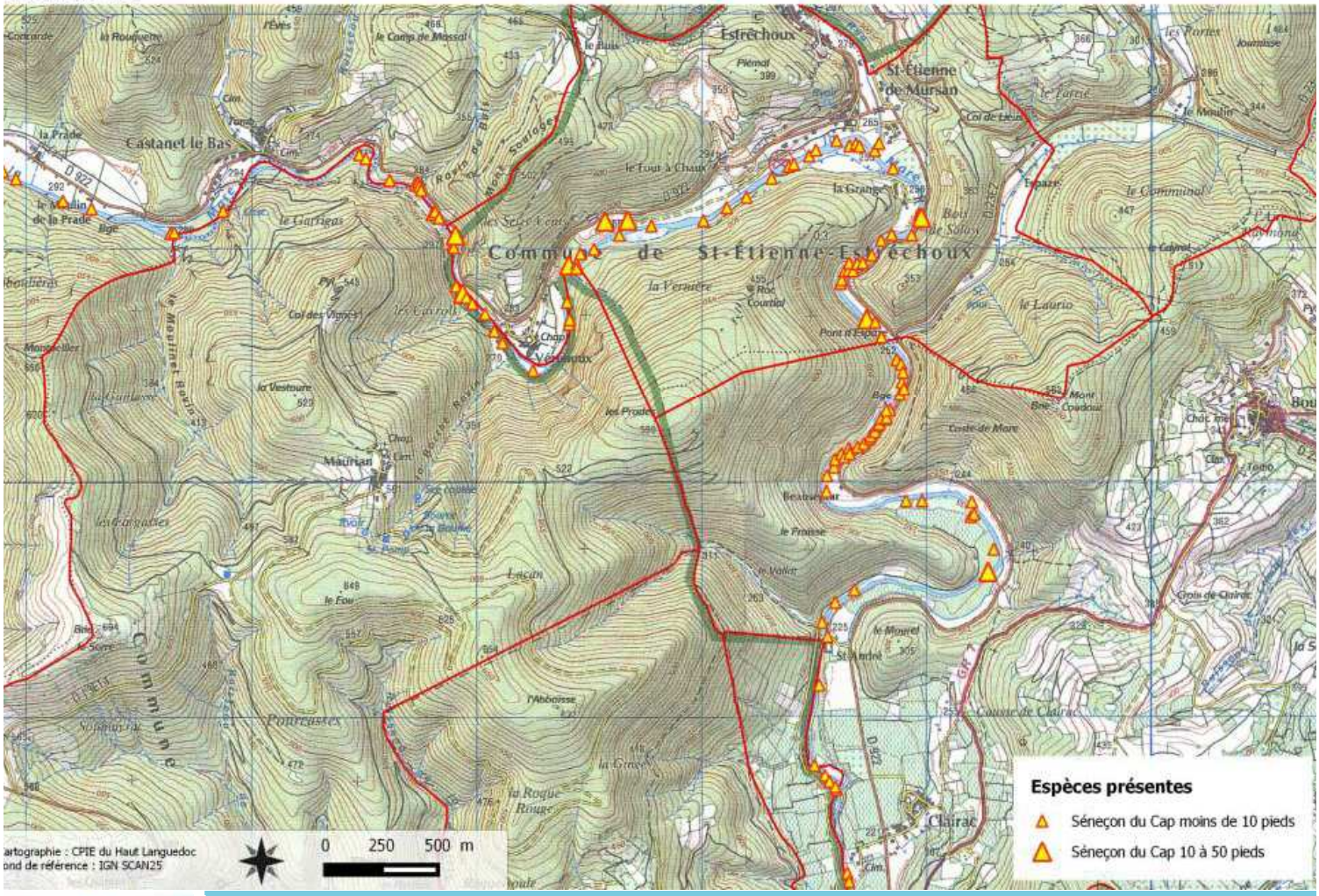

Les espèces présentes sur le territoire

- Jussie

- Originaire d'Amérique
- Importé en 1820

HAUT-LANGUEDOC

Les espèces présentes sur le territoire

- Vergerette du Canada et de Sumatra
  - Originaire d'Amérique
  - Importé en 1650

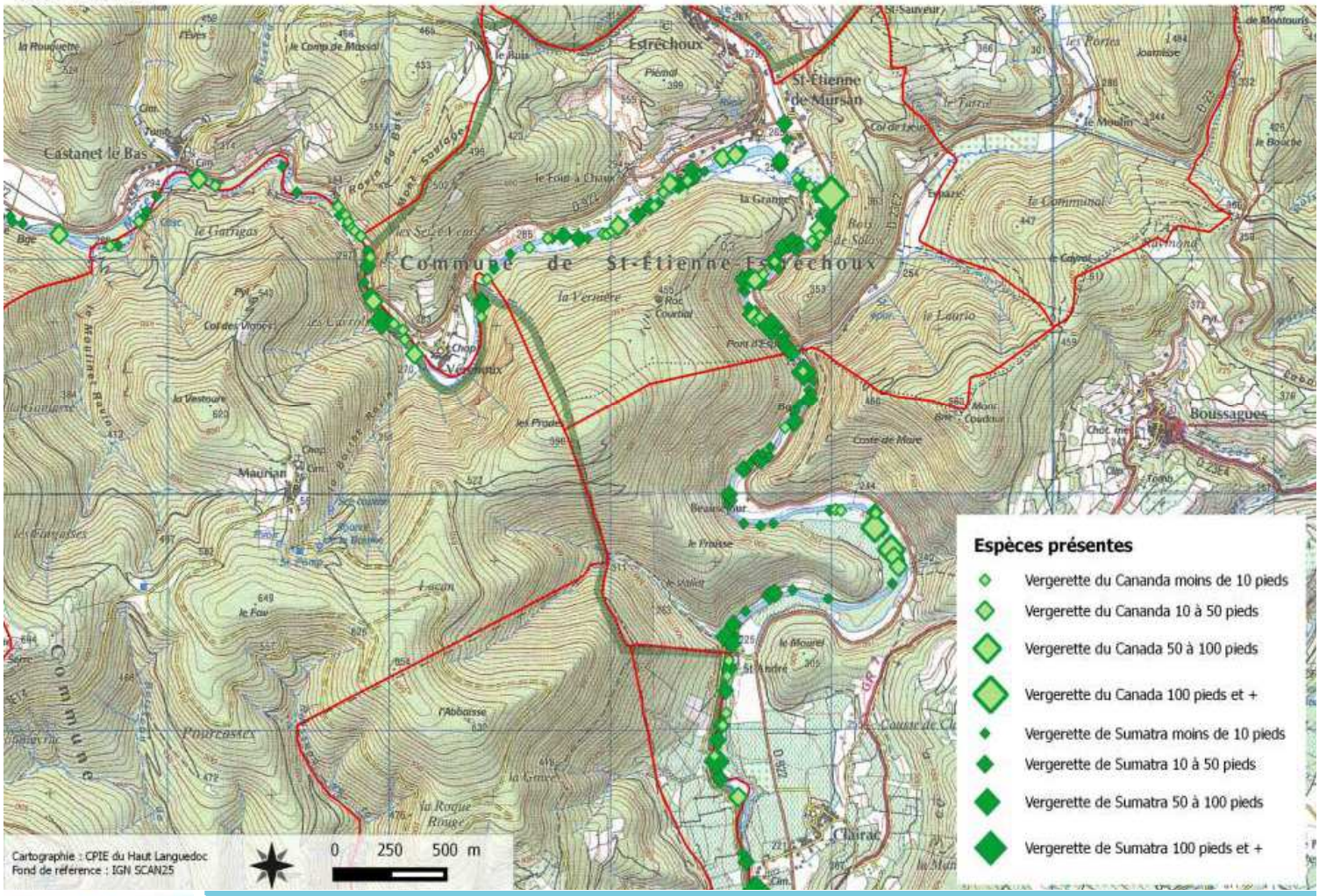

Les espèces présentes sur le territoire

- Datura

- Originaire d'Amérique centrale

HAUT-LANGUEDOC

Plantes exotiques envahissantes
Vallée de La Mare
Inventaire 2015

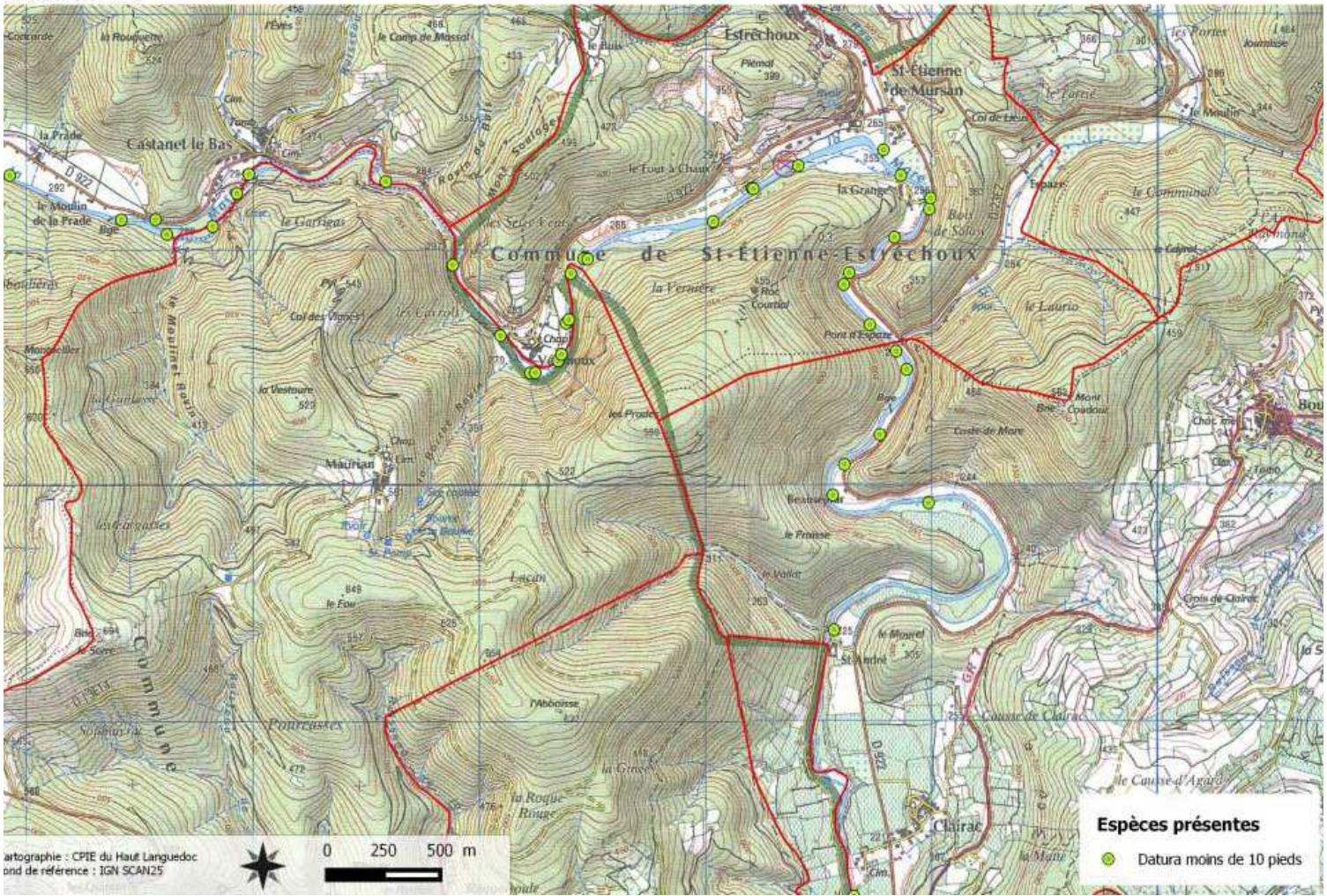

Les espèces présentes sur le territoire

- Onagre

- Originaire d'Amérique du Nord

HAUT-LANGUEDOC

Plantes exotiques envahissantes
Vallée de La Mare
Inventaire 2015

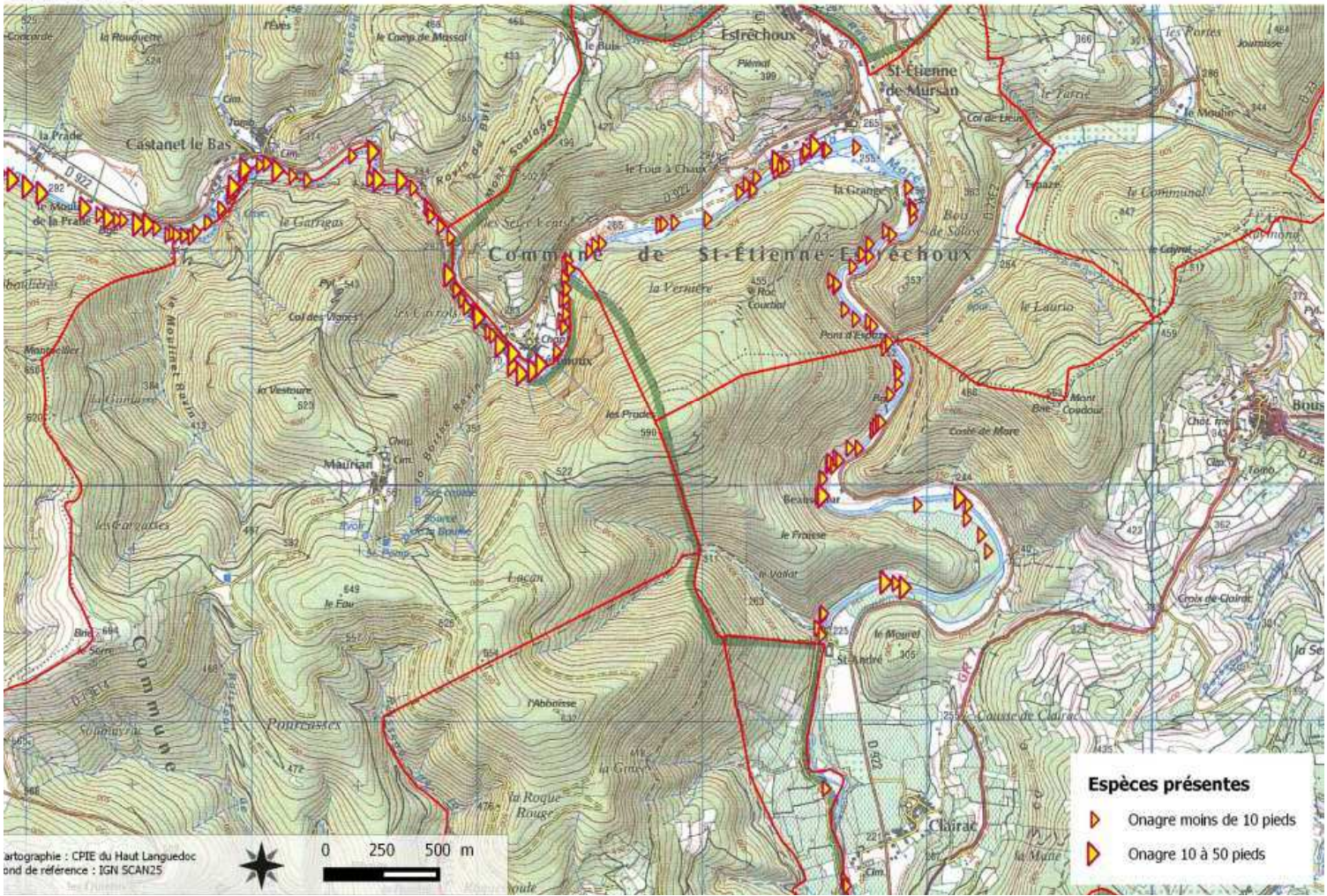

HAUT-LANGUEDOC

Les espèces présentes sur le territoire

- Vigne des rivages

- Originaire d'Amérique du Nord
- Importé en 1870

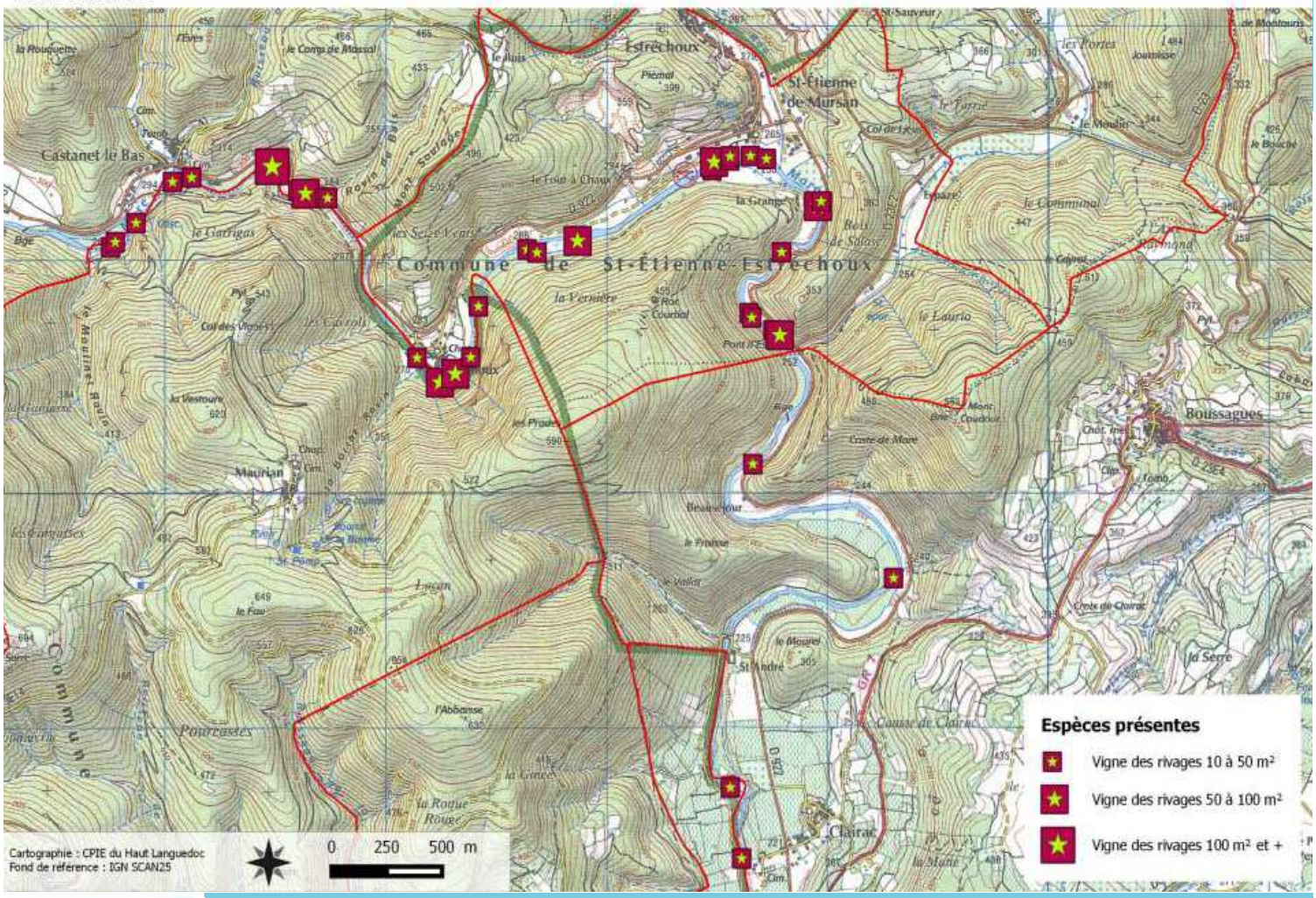

Les espèces présentes sur le territoire

- Vigne vierge

- Originaire d'Amérique du Nord

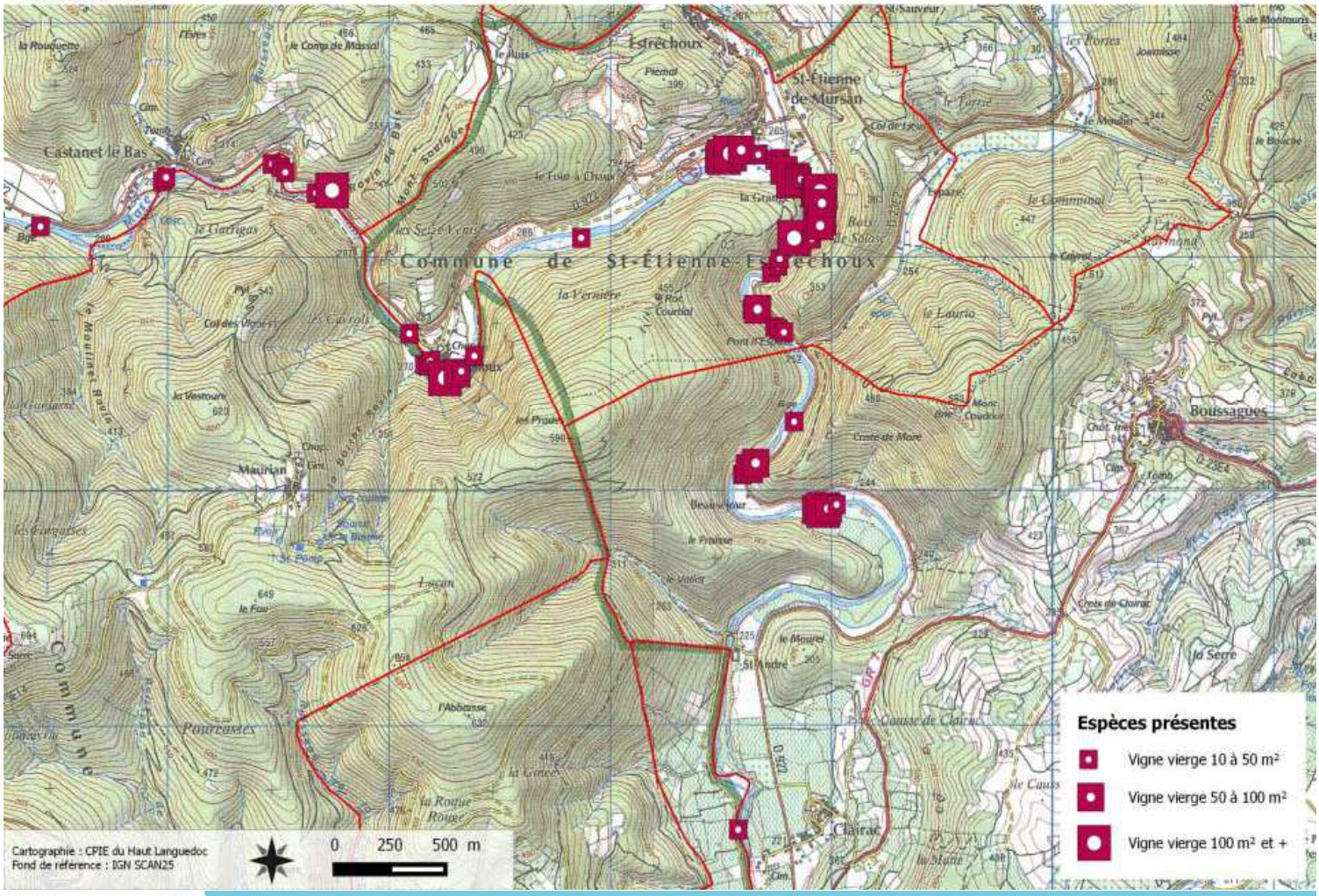

Les espèces présentes sur le territoire

- Paspale à 2 épis

- Originaire d'Amérique du Sud

HAUT-LANGUEDOC

Plantes exotiques envahissantes
Vallée de La Mare
Inventaire 2015

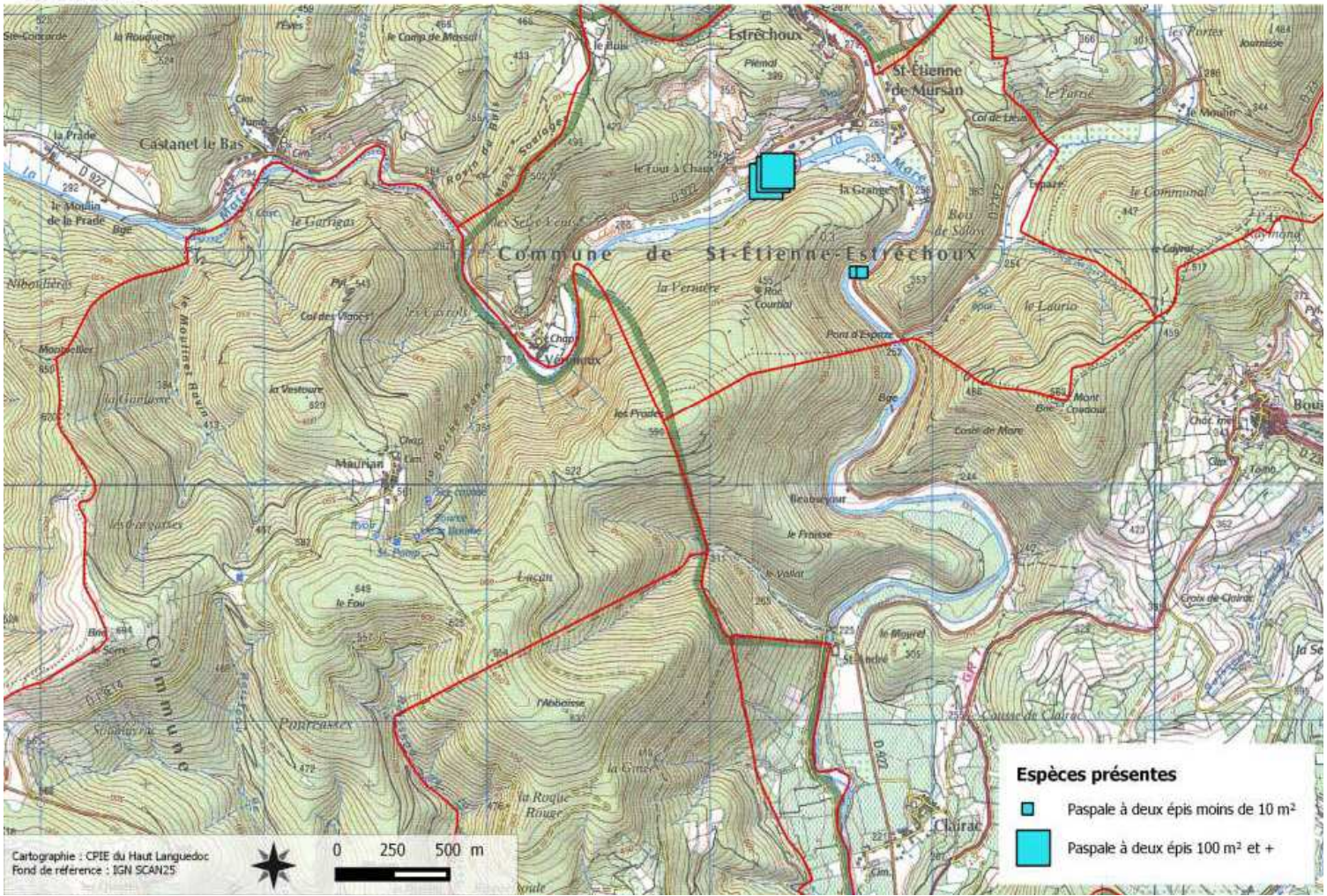

Des espèces à craindre

- Raisons sanitaires
  - Allergies
  - Asthme
  - Conjonctivite
  - Trachéite
  - Urticaire
  - Eczema
  - Brûlures

Des espèces à craindre

- Berce du Caucase

- Originaire du Caucase

HAUT-LANGUEDOC

Des espèces à craindre

- Ambroisie

- Originaire Amérique du Nord
- Importée en 1815

HAUT-LANGUEDOC

Les réglementations en vigueur

- Le Règlement européen (1143/2014) adopté le **22 octobre 2014**
  - Objectifs : prévenir, réduire et atténuer les effets néfastes sur la biodiversité de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes

- **Liste d'espèces préoccupantes en cours d'écriture.**
  - Ces espèces seront interdites d'importation, de transport, de commercialisation, de culture, d'introduction dans l'environnement… et « les Etats membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'introduction ou la propagation non intentionnelle, d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union ».

Les réglementations en vigueur

- La Réglementation nationale
  - L'article L.411-3 du Code de l'environnement prévoit la **possibilité d'interdire l'introduction, la commercialisation et le transport** dans le milieu naturel des espèces exotiques envahissantes : l'arrêté concernant les jussies
  - L'article L.411-3 prévoit également que **dès que la présence dans le milieu naturel** d'une des espèces visées est constatée, l'autorité administrative peut **procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement,** à la garde ou à la destruction des spécimens de l'espèce introduite.
  - Sanctions prévues :
    - 6 mois de prison
    - 9000 € d'amende